



Traité Soucca

Michna 10 - Chapitre 3

מי שהיה עבד או אישה או קטן מקרין אותו, עונה אחריהם מה שהם אומרים; ותהי לו מארה. ואם היה גדול מקרא אותו, עונה אחריו הללו יה.

Si un illettré se fait lire la prière par un serviteur, une femme ou un enfant, il répètera après eux ce qu'ils lui lisent, et que la malédiction soit sur lui ! Si c'est un adulte qui lui lit [le Hallel], il répondra après lui Hallelouya.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions